

SENATE



SÉNAT

CANADA

JOURNALS OF THE SENATE

(Unrevised)

2nd Session, 41st Parliament
63 Elizabeth II

N° 76

Tuesday, September 16, 2014

2:00 p.m.

The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker

JOURNAUX DU SÉNAT

(Non révisé)

2^e session, 41^e législature
63 Elizabeth II

Le mardi 16 septembre 2014

14 heures

L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Andreychuk
Ataullahjan
Baker
Batters
Bellemare
Beyak
Black
Boisvenu
Campbell
Carignan
Chaput
Charette-Poulin
Cordy
Cowan
Dagenais

Dawson
Day
Downe
Doyle
Eggleton
Enverga
Fortin-Duplessis
Fraser
Frum
Furey
Gerstein
Greene
Hervieux-Payette
Housakos
Hubley

Johnson
Joyal
Kenny
Kinsella
Lang
LeBreton
MacDonald
Maltais
Marshall
Martin
Massicotte
McInnis
McIntyre
Mercer
Meredith

Mitchell
Mockler
Munson
Nancy Ruth
Neufeld
Ngo
Nolin
Ogilvie
Oh
Plett
Poirier
Ringuette
Rivard
Rivest
Robichaud

Runciman
Seidman
Seth
Smith (*Cobourg*)
Smith (*Saurel*)
Stewart Olsen
Tardif
Tkachuk
Unger
Verner
Wallace
Watt
Wells
White

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Andreychuk
Ataullahjan
Baker
Batters
Bellemare
Beyak
Black
Boisvenu
Campbell
Carignan
Chaput
Charette-Poulin
Cordy
Cowan
Dagenais
Day

Downe
Doyle
*Dyck
Eggleton
Enverga
Fortin-Duplessis
Fraser
Frum
Furey
Gerstein
Greene
Hervieux-Payette
Housakos
Hubley
Johnson
Joyal
Kenny

Kinsella
Lang
LeBreton
*Lovelace Nicholas
MacDonald
Maltais
Marshall
Martin
Massicotte
McInnis
McIntyre
Mercer
Meredith
Mitchell
Mockler
*Moore
Munson

Nancy Ruth
Neufeld
Ngo
Nolin
Ogilvie
Oh
*Patterson
Plett
Poirier
*Raine
Ringuette
Rivard
Rivest
Robichaud
Runciman
Seidman
Seth

*Sibbeston
Smith (*Cobourg*)
Smith (*Saurel*)
Stewart Olsen
*Tannas
Tardif
Tkachuk
Unger
Verner
Wallace
Watt
Wells
White

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

The first list records senators present in the Senate Chamber during the course of the sitting.

An asterisk in the second list indicates a senator who, while not present during the sitting, was in attendance to business, as defined in subsections 8(2) and (3) of the *Senators Attendance Policy*.

La première liste donne les noms des sénateurs présents à la séance dans la salle du Sénat.

Dans la deuxième liste, l'astérisque apposé à côté du nom d'un sénateur signifie que ce sénateur, même s'il n'était pas présent à la séance, participait aux travaux, au sens des paragraphes 8(2) et (3) de la *Politique relative à la présence des sénateurs*.

PRAYERS

The Honourable the Speaker informed the Senate that a Commission under the Great Seal has been issued to Michel Patrice, Law Clerk and Parliamentary Counsel, appointing him a Commissioner to administer the Oath of Allegiance to Members of the Senate and also to take and receive their Declarations of Qualification.

The said Commission was then read by one of the clerks at the table, as follows:

DAVID JOHNSTON
(G.S.)

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her other Realms and Territories QUEEN, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

WILLIAM F. PENTNEY

Deputy Attorney General

TO Michel Patrice, of the City of Gatineau, in the Province of Quebec,

GREETING:

KNOW YOU that, reposing trust and confidence in your loyalty, integrity and ability We have assigned, constituted and appointed and by these Presents do assign, constitute and appoint you,

MICHEL PATRICE

Our Commissioner to tender and administer to and take from all and every person or persons who is or are appointed a Member of the Senate of Canada the Oath of Allegiance contained in the fifth schedule to the *Constitution Act, 1867*, and the Declaration of Qualification contained in the same schedule.

TO HAVE AND TO HOLD the said powers and authorities unto you, Michel Patrice, during Our Pleasure and your tenure of office as Law Clerk and Parliamentary Counsel of the Senate of Canada.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our letters to be made Patent and the Great Seal of Canada to be hereunto affixed.

WITNESS:

Our Right Trusty and Well-beloved David Johnston, Chancellor and Principal Companion of Our Order of Canada, Chancellor and Commander of Our Order of Military Merit, Governor General and Commander-in-Chief of Canada.

AT OUR GOVERNMENT HOUSE, in Our City of Ottawa, this fifth day of August in the year of Our Lord two thousand and fourteen and in the sixty-third year of Our Reign.

BY COMMAND,

VIRGINIE ÉTHIER

Deputy Registrar General of Canada

PRIÈRE

L'honorable Président informe le Sénat que Michel Patrice, légiste et conseiller parlementaire du Sénat, a, par commission sous le grand sceau, été nommé commissaire pour faire prêter le serment d'allégeance aux membres du Sénat et de recevoir leurs déclarations des qualifications.

Un des greffiers au Bureau donne alors lecture de la commission, comme suit :

DAVID JOHNSTON
(G.S.)

CANADA

ELIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

Sous-procureur général

À Michel Patrice, de la ville de Gatineau, dans la province de Québec,

SALUT :

En raison de Notre confiance en votre loyauté, en votre intégrité et en vos capacités, Nous vous avons désigné, constitué et nommé et, par les présentes, Nous vous désignons, constituons et nommons, vous,

Notre commissaire à déférer et à faire prêter et souscrire à toute personne qui est nommée membre du Sénat du Canada le serment d'allégeance énoncé dans la cinquième cédule annexée à la *Loi constitutionnelle de 1867* ainsi que la déclaration des qualifications énoncée dans la même cédule.

Vous, Michel Patrice, détiendrez et exercerez lesdits pouvoirs et fonctions à titre amovible pendant la durée de votre mandat à titre de légiste et conseiller parlementaire du Sénat du Canada.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait délivrer Nos présentes lettres patentes et y avons fait apposer le grand sceau du Canada.

TÉMOIN :

Notre très fidèle et bien-aimé David Johnston, chancelier et compagnon principal de Notre Ordre du Canada, chancelier et commandeur de Notre Ordre du mérite militaire, chancelier et commandeur de Notre Ordre du mérite des corps policiers, gouverneur général et commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce cinquième jour d'août de l'an de grâce deux mille quatorze, soixante-troisième de Notre règne.

PAR ORDRE,

Sous-registraire général du Canada

SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

ROUTINE PROCEEDINGS

Tabling of documents

The Honourable Senator Andreychuk tabled the following:

Inquiry Report of the Senate Ethics Officer, dated June 25, 2014, concerning Senator Pierre-Hugues Boisvenu, pursuant to subsection 45(2)(b) of the *Conflict of Interest Code for Senators* (2012 version).—Sessional Paper No. 2/41-729S.

o o o

The Honourable the Speaker tabled the following:

A copy of the indictment relating to Senator Duffy, certified by the Ontario Court of Justice on July 22, 2014, pursuant to rule 15-4(1)(b), of the *Rules of the Senate*.—Sessional Paper No. 2/41-730S.

Special Report of the Canadian Human Rights Commission on the Impacts on Bill C-21 (*An Act to Amend the Canadian Human Rights Act*), pursuant to the *Canadian Human Rights Act*, R.S.C. 1985, c. H-6, sbs. 61(4).—Sessional Paper No. 2/41-731.

Reports of the Office of the Privacy Commissioner of Canada for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-732.

Presenting or Tabling of Reports from Committees

The Honourable Senator Andreychuk, Chair of the Standing Committee on Conflict of Interest for Senators, informed the Senate that, pursuant to rule 12-31, she had deposited with the Clerk of the Senate, the sixth report of the said committee (*Obligations of the Honourable Senator Boisvenu under the Conflict of Interest Code for Senators*) on August 25, 2014. (*Pursuant to rule 12-31, the report was deemed to have been presented in the Senate today.*)

(*The report is printed as an appendix at pages 1158-1162.*)

The Honourable Senator Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Johnson, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES

Dépôt de documents

L'honorable sénatrice Andreychuk dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport d'enquête de la Conseillère sénatoriale en éthique, daté du 25 juin 2014, concernant le sénateur Pierre-Hugues Boisvenu, conformément à l'alinéa 45(2)b) du *Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs* (version de 2012).—Document parlementaire n° 2/41-729S.

o o o

L'honorable Président dépose sur le bureau ce qui suit :

Copie de l'acte d'accusation à l'égard du sénateur Duffy, certifiée par la Cour de justice de l'Ontario le 22 juillet 2014, conformément à l'article 15-4(1)b) du *Règlement du Sénat*.—Document parlementaire n° 2/41-730S.

Rapport spécial de la Commission canadienne des droits de la personne sur les répercussions du projet de loi C-21 (*Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne*), conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, L.R.C. 1985, ch. H-6, par. 61(4).—Document parlementaire n° 2/41-731.

Rapports du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-732.

Présentation ou dépôt de rapports de comités

L'honorable sénatrice Andreychuk, présidente du Comité permanent sur les conflits d'intérêts des sénateurs, informe le Sénat que, conformément à l'article 12-31 du *Règlement*, le comité a déposé auprès du greffier du Sénat le 25 août 2014 son sixième rapport (*les obligations de l'honorable sénateur Boisvenu en vertu du Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs*). (*Conformément à l'article 12-31 du Règlement, le rapport est réputé avoir été présenté au Sénat aujourd'hui.*)

(*Le rapport est imprimé en annexe aux pages 1158 à 1162.*)

L'honorable sénatrice Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénatrice Johnson, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Government Notices of Motions

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Marshall:

That when the Senate adjourns today, it do stand adjourned until Thursday, September 18, 2014, at 1:30 p.m.

The question being put on the motion, it was adopted.

Tabling of Reports from Inter-Parliamentary Delegations

The Honourable Senator Tardif tabled the following:

Report of the Canadian Delegation of the Canada-France Interparliamentary Association respecting its participation at the 70th Anniversary of the Normandy Landings, in France, from June 5 to 7, 2014.—Sessional Paper No. 2/41-733.

ORDERS OF THE DAY

With leave of the Senate,
The Honourable the Speaker tabled the following:

Letter from the Speaker of the House of Commons to the Speaker of the Senate, dated September 16, 2014, concerning Bill C-479, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act (fairness for victims).—Sessional Paper No. 2/41-734S.

GOVERNMENT BUSINESS

Bills — Second Reading

Second reading of Bill C-17, An Act to amend the Food and Drugs Act.

The Honourable Senator Seidman moved, seconded by the Honourable Senator McInnis, that the bill be read the second time.

After debate,

The Honourable Senator Eggleton, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Joyal, P.C., that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Reports of Committees — Other

Orders No. 1 to 7 were called and postponed until the next sitting.

Motions

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Inquiries

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Préavis de motions du gouvernement

Avec le consentement du Sénat,
L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au jeudi 18 septembre 2014, à 13 h 30.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Dépôt de rapports de délégations interparlementaires

L'honorable sénatrice Tardif dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport de la délégation canadienne de l'Association interparlementaire Canada-France concernant sa participation au 70^e anniversaire du Débarquement en Normandie, en France, du 5 au 7 juin 2014.—Document parlementaire n° 2/41-733.

ORDRE DU JOUR

Avec le consentement du Sénat,
L'honorable Président dépose sur le bureau ce qui suit :

Lettre, datée du 16 septembre 2014, du Président de la Chambre des communes, envoyée au Président du Sénat, concernant le projet de loi C-479, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (équité à l'égard des victimes).—Document parlementaire n° 2/41-734S.

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi — Deuxième lecture

Deuxième lecture du projet de loi C-17, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues.

L'honorable sénatrice Seidman propose, appuyée par l'honorable sénateur McInnis, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Eggleton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Joyal, C.P., que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Rapports de comités — Autres

Les articles n^{os} 1 à 7 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Motions

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Interpellations

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Other

Order No. 2 was called and postponed until the next sitting.

OTHER BUSINESS**Senate Public Bills — Third Reading**

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Commons Public Bills — Third Reading

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Senate Public Bills — Second Reading

Orders No. 1 to 5 were called and postponed until the next sitting.

Commons Public Bills — Second Reading

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

o o o

Second reading of Bill C-442, An Act respecting a Federal Framework on Lyme Disease.

The Honourable Senator Johnson moved, seconded by the Honourable Senator Andreychuk, that the bill be read the second time.

After debate,

The Honourable Senator Campbell moved, seconded by the Honourable Senator Cordy, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Orders No. 3 to 6 were called and postponed until the next sitting.

Private Bills — Second Reading

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Reports of Committees — Other

Orders No. 1 to 3 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Autres affaires

L'article n° 2 est appelé et différé à la prochaine séance.

AUTRES AFFAIRES**Projets de loi d'intérêt public du Sénat — Troisième lecture**

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public des Communes — Troisième lecture

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public du Sénat — Deuxième lecture

Les articles n^{os} 1 à 5 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public des Communes — Deuxième lecture

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

o o o

Deuxième lecture du projet de loi C-442, Loi concernant le cadre fédéral relatif à la maladie de Lyme.

L'honorable sénatrice Johnson propose, appuyée par l'honorable sénatrice Andreychuk, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Campbell propose, appuyé par l'honorable sénatrice Cordy, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n^{os} 3 à 6 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt privé — Deuxième lecture

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Rapports de comités — Autres

Les articles n^{os} 1 à 3 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Consideration of the fifth report of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament (*amendments to the Rules of the Senate*), presented in the Senate on June 11, 2014.

The Honourable Senator White moved, seconded by the Honourable Senator Frum, that the report be adopted.

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Cowan moved, seconded by the Honourable Senator Fraser, that the report not now be adopted, but that it be amended by:

1. Replacing paragraph 1.(j) with the following:

“That an item of Other Business that is not a Commons Public Bill be not further adjourned; or”;
2. Replacing the main heading before new rule 6-13 with the following:

“Terminating Debate on an Item of Other Business that is not a Commons Public Bill”;
3. Replacing the sub heading before new rule 6-13 with the following:

“Notice of motion that item of Other Business that is not a Commons Public Bill be not further adjourned”;
4. In paragraph 2.6-13 (1), adding immediately following the words “Other Business”, the words “that is not a Commons Public Bill”;
5. In the first clause of Paragraph 2.6-13 (3), adding immediately following the words “Other Business”, the words “that is not a Commons Public Bill”;
6. In the first clause of paragraph 2.6-13 (5), adding immediately following the words “Other Business”, the words “that is not a Commons Public Bill”
7. In paragraph 2.6-13 (7) (c), adding immediately following the words “Other Business” the words “that is not a Commons Public Bill”;
8. And replacing the last line of paragraph 2.6-13(7) with the following:

“This process shall continue until the conclusion of debate on the item of Other Business that is not a Commons Public Bill”.

After debate,

The Honourable Senator Nolin moved, seconded by the Honourable Senator Unger, that further debate on the motion in amendment be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Étude du cinquième rapport du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement (*modifications au Règlement du Sénat*), présenté au Sénat le 11 juin 2014.

L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénatrice Frum, que le rapport soit adopté.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur Cowan propose, appuyé par l'honorable sénatrice Fraser, que le rapport ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit modifié :

1. par substitution, à l'alinéa 1. j), de ce qui suit :

« Que le débat sur une affaire autre qu'une affaire du gouvernement qui n'est pas un projet de loi d'intérêt public des Communes ne soit plus ajourné; »;
2. par substitution, au titre principal précédant le nouvel article 6-13, de ce qui suit :

« Fin du débat sur une affaire autre qu'une affaire du gouvernement qui n'est pas un projet de loi d'intérêt public des Communes »;
3. par substitution, à l'intertitre précédant le nouvel article 6-13, de ce qui suit :

« Préavis de motion proposant que le débat sur une affaire autre qu'une affaire du gouvernement qui n'est pas un projet de loi d'intérêt public des Communes ne soit plus ajourné »;
4. au paragraphe 2.6-13 (1), par adjonction, après les mots « affaire autre qu'une affaire du gouvernement », des mots « qui n'est pas un projet de loi d'intérêt public des Communes »;
5. au paragraphe 2.6-13 (3), par adjonction, après les mots « affaire autre qu'une affaire du gouvernement », des mots « qui n'est pas un projet de loi d'intérêt public des Communes »;
6. au paragraphe 2.6-13 (5) de la version anglaise, par adjonction, après les mots « Other business », des mots « that is not a Commons Public Bill »;
7. à l'alinéa 2.6-13 (7) c) de la version anglaise, par adjonction, après les mots « Other business », des mots « that is not a Commons Public Bill »;
8. Et à la dernière ligne du paragraphe 2.6-13(7) de la version anglaise, de ce qui suit :

« This process shall continue until the conclusion of debate on the item of Other Business that is not a Commons Public Bill ».

Après débat,

L'honorable sénateur Nolin propose, appuyé par l'honorable sénatrice Unger, que la suite du débat sur la motion d'amendement soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Motions

Orders No. 60, 73, 8, 47, 74, 62, 69, 9 and 56 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Nolin, seconded by the Honourable Senator Joyal, P.C.:

That a Special Committee on Senate Modernization be appointed to consider methods to make the Senate more effective, more transparent and more responsible, within the current constitutional framework, in order, in part, to increase public confidence in the Senate;

That the committee be composed of nine members, to be nominated by the Committee of Selection, and that five members constitute a quorum;

That the committee have the power to send for persons, papers and records; to examine witnesses; and to publish such papers and evidence from day to day as may be ordered by the committee;

That the committee be authorized to hire outside experts;

That, notwithstanding rule 12-18(2)(b)(i), the committee have the power to sit from Monday to Friday, even though the Senate may then be adjourned for a period exceeding one week; and

That the committee be empowered to report from time to time and to submit its final report no later than December 31, 2015.

After debate,

The Honourable Senator Fraser moved, seconded by the Honourable Senator Tardif, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Downe, seconded by the Honourable Senator Chaput:

That the Senate call upon the Members of the House of Commons of the Parliament of Canada to join the Senate in its efforts to increase transparency by acknowledging the longstanding request of current and former Auditors General of Canada to examine the accounts of both Houses of Parliament, and thereby inviting the Auditor General of Canada to conduct a comprehensive audit of House of Commons expenses, including Members' expenses, and

That the audits of the House of Commons and the Senate be conducted concurrently, and the results for both Chambers of Parliament be published at the same time.

After debate,

The Honourable Senator Marshall moved, seconded by the Honourable Senator Ngo, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Motions

Les articles n^{os} 60, 73, 8, 47, 74, 62, 69, 9 et 56 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Nolin, appuyée par l'honorable sénateur Joyal, C.P.,

Qu'un comité spécial sur la modernisation du Sénat soit nommé pour examiner les façons de rendre le Sénat plus efficace, plus transparent et plus responsable, dans le cadre constitutionnel actuel, afin, entre autres de hausser la confiance de la population envers le Sénat;

Que le comité soit composé de neuf membres, désignés par le Comité de sélection, et que le quorum soit constitué de cinq membres;

Que le comité soit habilité à convoquer des personnes, à obtenir des documents et des dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont il peut ordonner l'impression;

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'experts externes;

Que, nonobstant l'article 12-18(2)(b)(i) du Règlement, le comité soit habilité à se réunir du lundi au vendredi, même si le Sénat est alors ajourné pour une période de plus d'une semaine;

Que le comité soit habilité à faire rapport de temps à autre et à présenter son rapport final au plus tard le 31 décembre 2015.

Après débat,

L'honorable sénatrice Fraser propose, appuyée par l'honorable sénatrice Tardif, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Downe, appuyée par l'honorable sénatrice Chaput,

Que le Sénat exhorte les députés à la Chambre des communes du Parlement du Canada à se rallier aux efforts du Sénat en faveur d'une transparence accrue en prenant acte de la demande de longue date des vérificateurs généraux du Canada actuel et antérieurs d'examiner les comptes des deux Chambres du Parlement, et en invitant le vérificateur général du Canada à effectuer une vérification approfondie des dépenses de la Chambre des communes, y compris des députés;

Que les vérifications de la Chambre des communes et du Sénat soient effectuées simultanément, et que les résultats concernant les deux Chambres du Parlement soient publiés en même temps.

Après débat,

L'honorable sénatrice Marshall propose, appuyée par l'honorable sénateur Ngo, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Inquiries

Orders No. 20, 16, 23, 27, 34, 5, 33, 30, 31, 15, 17, 22, 14, 18, 19, 28, 8, 10, 29, 13, 25, 26, 12 and 21 were called and postponed until the next sitting.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 14-1(7):

Government Response, dated July 8, 2014, to the second report of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade, entitled: *Building Bridges: Canada-Turkey Relations and Beyond*, tabled in the Senate on November 28, 2013.—Sessional Paper No. 2/41-594S.
(Pursuant to rule 12-24(4), the report and the response were deemed referred to the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade)

Government Response, dated July 9, 2014, to the eighth report of the Standing Senate Committee on Transport and Communications, entitled: *One Size Doesn't Fit All: The Future Growth and Competitiveness of Canadian Air Travel*, tabled in the Senate on April 17, 2013, during the First Session of the Forty-first Parliament.—Sessional Paper No. 2/41-595S.
(Pursuant to rule 12-24(4), the report and the response were deemed referred to the Standing Senate Committee on Transport and Communications)

Government Response, dated July 24, 2014, to the second report of the Standing Senate Committee on Human Rights, entitled: *Employment Equity in the Federal Public Service: Staying Vigilant for Equality*, tabled in the Senate on December 10, 2013.—Sessional Paper No. 2/41-596S.
(Pursuant to rule 12-24(4), the report and the response were deemed referred to the Standing Senate Committee on Human Rights)

Reports of the Canadian International Trade Tribunal for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-597.

Reports of Transport Canada for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-598.

Reports of the Chief Electoral Officer for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-599.

Reports of the Immigration and Refugee Board for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-600.

Interpellations

Les articles n^{os} 20, 16, 23, 27, 34, 5, 33, 30, 31, 15, 17, 22, 14, 18, 19, 28, 8, 10, 29, 13, 25, 26, 12 et 21 sont appelés et différés à la prochaine séance.

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14-1(7) DU RÈGLEMENT

Réponse du gouvernement, en date du 8 juillet 2014, au deuxième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international intitulé *Jeter des ponts : les liens entre le Canada et la Turquie et leur potentiel*, déposé au Sénat le 28 novembre 2013.—Document parlementaire n^o 2/41-594S.
(Conformément à l'article 12-24(4) du Règlement, le rapport et la réponse sont renvoyés d'office au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international)

Réponse du gouvernement, en date du 9 juillet 2014, au huitième rapport du Comité sénatorial permanent des transports et des communications intitulé *Une seule approche ne convient pas : Croissance et compétitivité internationale du transport aérien au Canada*, déposé au Sénat le 17 avril 2013, durant la première session de la quarante et unième législature.—Document parlementaire n^o 2/41-595S.
(Conformément à l'article 12-24(4) du Règlement, le rapport et la réponse sont renvoyés d'office au Comité sénatorial permanent des transports et des communications)

Réponse du gouvernement, en date du 24 juillet 2014, au deuxième rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne intitulé *L'équité en matière d'emploi dans la fonction publique fédérale : vigilance et égalité vont de pair*, déposé au Sénat le 10 décembre 2013.—Document parlementaire n^o 2/41-596S.
(Conformément à l'article 12-24(4) du Règlement, le rapport et la réponse sont renvoyés d'office au Comité sénatorial permanent des Droits de la personne)

Rapports du Tribunal canadien du commerce extérieur pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n^o 2/41-597.

Rapports de Transports Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n^o 2/41-598.

Rapports du Directeur général des élections pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n^o 2/41-599.

Rapports de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n^o 2/41-600.

Copy of the Regulations Amending the Special Economic Measures (Russia) Regulations (P.C. 2014-848), pursuant to the *Special Economic Measures Act*, S.C. 1992, c. 17, sbs. 7(1).—Sessional Paper No. 2/41-601.

Copy of the Regulations Amending the Special Economic Measures (Ukraine) Regulations (P.C. 2014-849), pursuant to the *Special Economic Measures Act*, S.C. 1992, c. 17, sbs. 7(1).—Sessional Paper No. 2/41-602.

Royal Canadian Mounted Police (Dependants) Pension Fund Increase in Benefits Order (SOR 2014-70), pursuant to the *Royal Canadian Mounted Police Pension Continuation Act*, R.S.C. 1970, c. R-10, sbs. 57(3).—Sessional Paper No. 2/41-603.

Agreements for RCMP policing services (First Nations Community Policing Service) for the provinces of British Columbia and Saskatchewan, pursuant to the *Royal Canadian Mounted Police Act*, R.S.C. 1985, c. R-10, sbs. 20(5).—Sessional Paper No. 2/41-604.

Agreements for RCMP policing services (First Nations Community Policing Service) for the provinces of British Columbia and Saskatchewan, pursuant to the *Royal Canadian Mounted Police Act*, R.S.C. 1985, c. R-10, sbs. 20(5).—Sessional Paper No. 2/41-605.

Reports of the Office of the Correctional Investigator of Canada for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-606.

Reports of the Royal Canadian Mounted Police for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-607.

Reports of the National Parole Board for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-608.

Reports of the Royal Canadian Mounted Police for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-609.

Report of the Public Sector Pension Investment Board, together with the Auditor General's Report, for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Public Sector Pension Investment Board Act*, S.C. 1999, c. 34, sbs. 48(3).—Sessional Paper No. 2/41-610.

Reports of the Canada School of Public Service for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-611.

Copie du Règlement modifiant le Règlement sur les mesures économiques spéciales visant la Russie (C.P. 2014-848), *Conformément à la Loi sur les mesures économiques spéciales*, L.C. 1992, ch. 17, par. 7(1).—Document parlementaire n° 2/41-601.

Copie du Règlement modifiant le Règlement sur les mesures économiques spéciales visant l'Ukraine (C.P. 2014-849), *Conformément à la Loi sur les mesures économiques spéciales*, L.C. 1992, ch. 17, par. 7(1).—Document parlementaire n° 2/41-602.

Arrêté sur l'augmentation des prestations de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) (DORS 2014-70), *Conformément à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, L.R.C. 1970, ch. R-10, par. 57(3).—Document parlementaire n° 2/41-603.

Ententes des services de police de la GRC (Service de police communautaire des Premières nations) pour les provinces de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, *Conformément à la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, L.R.C. 1985, ch. R-10, par. 20(5).—Document parlementaire n° 2/41-604.

Ententes des services de police de la GRC (Service de police communautaire des Premières nations) pour la province de la Saskatchewan, *Conformément à la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, L.R.C. 1985, ch. R-10, par. 20(5).—Document parlementaire n° 2/41-605.

Rapports du bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-606.

Rapports de la Gendarmerie royale du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-607.

Rapports de la Commission nationale des libérations conditionnelles pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-608.

Rapports du Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-609.

Rapport de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*, L.C. 1999, ch. 34, par. 48(3).—Document parlementaire n° 2/41-610.

Rapports de l'École de la fonction publique du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-611.

Reports of the Treasury Board of Canada Secretariat for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-612.

Reports of the Canadian Race Relations Foundation for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-613.

Reports of the Department of Industry for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-614.

Reports of the Department of National Defence for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-615.

Reports of the Military Grievances External Review Committee for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-616.

Reports of the Military Police Complaints Commission for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-617.

Reports of the National Defence and Canadian Forces Ombudsman for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2) and s. 73.—Sessional Paper No. 2/41-618.

Reports of the Communications Security Establishment for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-619.

Report of the Canadian Transportation Agency for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Canada Transportation Act*, S.C. 1996, c. 10, sbs. 42(3).—Sessional Paper No. 2/41-620.

Reports of the Office of the Administrator of the Ship-source Oil Pollution Fund for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-621.

Reports of VIA Rail Canada Inc. for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-622.

Rapports du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-612.

Rapports de la Fondation canadienne des relations raciales pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-613.

Rapports du ministère de l'Industrie pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-614.

Rapports du ministère de la Défense nationale pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-615.

Rapports du Comité externe d'examen des griefs militaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-616.

Rapports de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-617.

Rapports de l'Ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2) et art. 73.—Document parlementaire n° 2/41-618.

Rapports du Centre de la sécurité des télécommunications pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-619.

Rapport de l'Office des transports du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur les transports au Canada*, L.C. 1996, ch. 10, par. 42(3).—Document parlementaire n° 2/41-620.

Rapports du Bureau de l'administrateur de la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-621.

Rapports de VIA Rail Canada Inc. pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-622.

Reports of the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-623.

Reports of the Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-624.

Reports of the Canadian Nuclear Safety Commission for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-625.

Reports of the Department of Natural Resources for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-626.

Reports of the National Energy Board for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-627.

Reports of the Northern Pipeline Agency for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-628.

Reports of Atomic Energy of Canada Limited for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-629.

Reports of the Canada Foundation for Sustainable Development Technology for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-630.

Report of Farm Credit Canada, together with the Auditor General's Report, for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 150(1).—Sessional Paper No. 2/41-631.

Report of the Canadian Wheat Board, together with the Auditors' Report, for the crop year ended July 31, 2013, Pursuant to the *Canadian Wheat Board (Interim Operations) Act*, S.C. 2011, c. 25, sbs. 21(2).—Sessional Paper No. 2/41-632.

Rapports de l'Office Canada—Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-623.

Rapports de l'Office Canada—Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-624.

Rapports de la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-625.

Rapports du ministère des Ressources naturelles pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-626.

Rapports de l'Office national de l'énergie pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-627.

Rapports de l'Administration du pipe-line du Nord pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-628.

Rapports de l'Énergie atomique du Canada limitée pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-629.

Rapports de la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-630.

Rapport de Financement agricole Canada, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 150(1).—Document parlementaire n° 2/41-631.

Rapport de la Commission canadienne du blé, ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 2013, *Conformément à la Loi sur la Commission canadienne du blé (activités en période intérimaire)*, L.C. 2011, ch. 25, par. 21(2).—Document parlementaire n° 2/41-632.

Federal-Provincial Agreement with respect to Western Livestock Price Insurance between the Government of Canada and the governments of Manitoba, Saskatchewan, Alberta and British Columbia, Pursuant to the *Farm Income Protection Act*, S.C. 1991, c. 22, sbs. 6(1).—Sessional Paper No. 2/41-633.

Reports of the Canadian Wheat Board for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-634.

Reports of Farm Credit Canada for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-635.

Reports of the Canadian Dairy Commission for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-636.

Reports of the Canadian Grain Commission for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-637.

Reports of the National Farm Products Council for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-638.

Reports of the Department of Agriculture and Agri-Food for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-639.

Reports of the Canadian Polar Commission for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-640.

Reports of the Sahtu Land and Water Board for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-641.

Reports of the Nunavut Water Board for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-642.

Reports of the Mackenzie Valley Land and Water Board for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-643.

Accord fédéral-provincial établissant le programme d'assurance des prix du bétail dans l'Ouest entre le gouvernement du Canada et les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, *Conformément à la Loi sur la protection du revenu agricole*, L.C. 1991, ch. 22, par. 6(1).—Document parlementaire n° 2/41-633.

Rapports de la Commission canadienne du blé pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-634.

Rapports de Financement agricole Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-635.

Rapports de la Commission canadienne du lait pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-636.

Rapports de la Commission canadienne des grains pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-637.

Rapports du Conseil national des produits agricoles pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-638.

Rapports du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-639.

Rapports de la Commission canadienne des affaires polaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-640.

Rapports de l'Office des terres et des eaux du Sahtu pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-641.

Rapports de l'Office des eaux du Nunavut pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-642.

Rapports de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-643.

Reports of the Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-644.

Reports of the Sahtu Land Use Planning Board for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-645.

Reports of the Gwich'in Land Use Planning Board for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-646.

Reports of the Gwich'in Land and Water Board for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-647.

Reports of the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Board for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-648.

Reports of the First Nations Tax Commission for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-649.

Reports of the Specific Claims Tribunal for the fiscal year ended March 31, 2014, Pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-650.

Report of the Privacy Commissioner of Canada on the application of the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act* for the year 2013, pursuant to the *Act*, S.C. 2000, c. 5, sbs. 25(1).—Sessional Paper No. 2/41-651.

Report on the administration of the *Wild Animal and Plant Protection and Regulation of International and Interprovincial Trade Act* for the year 2013, pursuant to the *Act*, S.C. 1992, c. 52, s. 28.—Sessional Paper No. 2/41-652.

Management Plan for the Mingan Archipelago National Park Reserve of Canada, pursuant to the *Canada National Parks Act*, S.C. 2000, c. 32, sbs. 11(1).—Sessional Paper No. 2/41-653.

Reports of the Canadian Environmental Assessment Agency for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-654.

Rapports de l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-644.

Rapports de l'Office d'aménagement territorial du Sahtu pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-645.

Rapports de l'Office Gwich'in d'aménagement territorial pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-646.

Rapports de l'Office gwich'in des terres et des eaux pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-647.

Rapports de l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-648.

Rapports de la Commission de la fiscalité des premières nations pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-649.

Rapports du Tribunal des revendications particulières pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, *Conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-650.

Rapport du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada sur l'application de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques pour l'année 2013, conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, L.C. 2000, ch. 5, par. 25(1).—Document parlementaire n° 2/41-651.

Rapport sur l'application de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* pour l'année 2013, conformément à la *Loi*, L.C. 1992, ch. 52, art. 28.—Document parlementaire n° 2/41-652.

Plan directeur de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan, conformément à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, L.C. 2000, ch. 32, par. 11(1).—Document parlementaire n° 2/41-653.

Rapports de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-654.

Reports of the Canada Emission Reduction Incentives Agency for the fiscal year ended March 31, 2013, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-655.

Reports of Citizenship and Immigration Canada for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-656.

Report on Canada's activities as a Member Nation of the Food and Agriculture Organization of the United Nations for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Food and Agriculture Organization of the United Nations Act*, R.S.C. 1985, c. F-26, s. 4.—Sessional Paper No. 2/41-657.

Report on the Witness Protection Program by the Commissioner of the Royal Canadian Mounted Police for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Witness Protection Program Act*, S.C. 1996, c. 15, sbs. 16(2).—Sessional Paper No. 2/41-658.

Agreements for RCMP policing services (First Nations Community Policing Service) for the province of British Columbia, pursuant to the *Royal Canadian Mounted Police Act*, R.S.C. 1985, c. R-10, sbs. 20(5).—Sessional Paper No. 2/41-659.

Agreements for RCMP policing services (First Nations Community Policing Service) for the provinces of British Columbia and Saskatchewan, pursuant to the *Royal Canadian Mounted Police Act*, R.S.C. 1985, c. R-10, sbs. 20(5).—Sessional Paper No. 2/41-660.

Report on the use of electronic surveillance for the year 2013, pursuant to the *Criminal Code*, R.S.C. 1985, c. C-46, sbs. 195(4).—Sessional Paper No. 2/41-661.

Reports of the Canadian Security Intelligence Service for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-662.

Reports of the Department of Public Safety and Emergency Preparedness for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-663.

Reports of the Canada Border Services Agency for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-664.

Reports of the Correctional Service of Canada for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-665.

Rapports de l'Agence canadienne pour l'incitation à la réduction des émissions pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-655.

Rapports de Citoyenneté et Immigration Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-656.

Rapport sur les activités du Canada en tant que membre de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*, L.R.C. 1985, ch. F-26, art. 4.—Document parlementaire n° 2/41-657.

Rapport sur les activités du programme de protection des témoins par le Commissaire de la Gendarmerie royale du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur le programme de protection des témoins*, L.C. 1996, ch. 15, par. 16(2).—Document parlementaire n° 2/41-658.

Ententes des services de police de la GRC (Service de police communautaire des Premières nations) pour la province de la Colombie-Britannique, conformément à la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, L.R.C. 1985, ch. R-10, par. 20(5).—Document parlementaire n° 2/41-659.

Ententes des services de police de la GRC (Service de police communautaire des Premières nations) pour les provinces de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, conformément à la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, L.R.C. 1985, ch. R-10, par. 20(5).—Document parlementaire n° 2/41-660.

Rapport sur la surveillance électronique pour l'année 2013, conformément au *Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. C-46, par. 195(4).—Document parlementaire n° 2/41-661.

Rapports du Service canadien du renseignement de sécurité pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-662.

Rapports du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-663.

Rapports de l'Agence des services frontaliers du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-664.

Rapports du Service correctionnel du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-665.

Reports of the Commission for Public Complaints Against the Royal Canadian Mounted Police for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-666.

Reports of the Public Sector Pension Investment Board, including the reports of Revera Inc., for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-667.

Reports of the Federal Public Service Health Care Plan Administration Authority for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-668.

Reports of the Canada Revenue Agency for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-669.

Actuarial Report supplementing the Actuarial Report on the Old Age Security Program as at December 31, 2012, pursuant to the *Public Pensions Reporting Act*, R.S.C. 1985, c. C-13 (2nd Supp.), sbs. 9(1).—Sessional Paper No. 2/41-670.

Report on the administration of student financial assistance programs for the loan year 2012-2013, pursuant to the *Canada Student Financial Assistance Act*, S.C. 1994, c. 28, sbs. 20(1).—Sessional Paper No. 2/41-671.

Reports of the Canada Mortgage and Housing Corporation for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-672.

Reports of the Department of Employment and Social Development for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-673.

Report of The Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated, together with the Auditor General's Report, for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 150(1).—Sessional Paper No. 2/41-674.

Report of the Canadian Centre for Occupational Health and Safety, together with the Auditors' Report, for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Canadian Centre for Occupational Health and Safety Act*, R.S.C. 1985, c. C-13, sbs. 26(2).—Sessional Paper No. 2/41-675.

Reports of the Canadian Centre for Occupational Health and Safety for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-676.

Rapports de la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-666.

Rapports de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, incluant les rapports de Revera Inc., pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-667.

Rapports de l'Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-668.

Rapports de l'Agence du revenu du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-669.

Rapport actuariel modifiant le rapport actuariel du Programme de la sécurité de la vieillesse au 31 décembre 2012, conformément à la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, L.R.C. 1985, ch. C-13, (2^e suppl.), par. 9(1).—Document parlementaire n° 2/41-670.

Rapport sur l'administration du Programme d'aide financière aux étudiants pour l'année de prêt 2012-2013, conformément à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, L.C. 1994, ch. 28, par. 20(1).—Document parlementaire n° 2/41-671.

Rapports de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-672.

Rapports du ministère de l'Emploi et du Développement social pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-673.

Rapport de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 150(1).—Document parlementaire n° 2/41-674.

Rapport du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail*, L.R.C. 1985, ch. C-13, par. 26(2).—Document parlementaire n° 2/41-675.

Rapports du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-676.

Report of the Public Prosecution Service of Canada for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Director of Public Prosecutions Act*, S.C. 2006, c. 9, sbs. 16(2).—Sessional Paper No. 2/41-677.

Reports of the Public Prosecution Service of Canada for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-678.

Report of the Communications Security Establishment Commissioner for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *National Defence Act*, R.S.C. 1985, c. N-5, sbs. 273.63(3).—Sessional Paper No. 2/41-679.

Reports of the Royal Canadian Mint for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-680.

Reports of the Office of the Superintendent of Financial Institutions for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-681.

Reports of the Department of Finance for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-682.

Reports of the Bank of Canada for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-683.

Reports of the Canada Deposit Insurance Corporation for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-684.

Reports of the Financial Consumer Agency of Canada for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-685.

Reports of the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-686.

Report on transportation in Canada for the year 2013, pursuant to the *Canada Transportation Act*, S.C. 1996, c. 10, sbs. 52(1).—Sessional Paper No. 2/41-687.

Report of the Office of the Administrator of the Ship—source Oil Pollution Fund, together with the Auditors' Report, for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Marine Liability Act*, S.C. 2001, c. 6, s. 121.—Sessional Paper No. 2/41-688.

Rapport du service des poursuites pénales du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur le directeur des poursuites pénales*, L.C. 2006, ch. 9, par. 16(2).—Document parlementaire n° 2/41-677.

Rapports du Service des poursuites pénales du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-678.

Rapport du Commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur la défense nationale*, L.R.C. 1985, ch. N-5, par. 273.63(3).—Document parlementaire n° 2/41-679.

Rapports de la Monnaie royale canadienne pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-680.

Rapports du Bureau du surintendant des institutions financières pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-681.

Rapports du ministère des Finances pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 8561-412-647-01.—Document parlementaire n° 2/41-682.

Rapports de la Banque du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 8561-412-684-01.—Document parlementaire n° 2/41-683.

Rapports de la Société d'assurance-dépôts du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-684.

Rapports de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-685.

Rapports du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-686.

Rapport sur les transports au Canada pour l'année 2013, conformément à la *Loi sur les transports au Canada*, L.C. 1996, ch. 10, par. 52(1).—Document parlementaire n° 2/41-687.

Rapport du Bureau de l'administrateur de la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires, ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur la responsabilité en matière maritime*, L.C. 2001, ch. 6, art. 121.—Document parlementaire n° 2/41-688.

Report of Marine Atlantic Inc., together with the Auditor General's Report, for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 150(1).—Sessional Paper No. 2/41-689.

Report on the Marine Oil Spill Preparedness and Response Regime for 2006-2011, pursuant to the *Canada Shipping Act*, R.S.C. 1985, c. S-9, sbs. 660.11(1).—Sessional Paper No. 2/41-690.

Report of the Canadian Air Transport Security Authority, together with the Auditor General's Report, for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 150(1).—Sessional Paper No. 2/41-691.

Report of the Canada—Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board, together with the Auditors' Report, for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Canada—Newfoundland Atlantic Accord Implementation Act*, S.C. 1987, c. 3, sbs. 29(3).—Sessional Paper No. 2/41-692.

Report of the Canada—Nova Scotia Offshore Petroleum Board, together with the Auditors' Report, for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Canada—Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act*, S.C. 1988, c. 28, sbs. 30(3).—Sessional Paper No. 2/41-693.

Reports of the Department of Indian Affairs and Northern Development for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-694.

Reports of the British Columbia Treaty Commission for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-695.

Reports of the Yukon Surface Rights Board for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-696.

Report of the Transportation Safety Board of Canada for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Canadian Transportation Accident Investigation and Safety Board Act*, S.C. 1989, c. 3, sbs. 13(3).—Sessional Paper No. 2/41-697.

Government Response, dated July 3, 2014, to the fifth report (interim) of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, entitled: Prescription Pharmaceuticals in Canada: Off-Label Use, tabled in the Senate on January 30, 2014.—Sessional Paper No. 2/41/698S.
(Pursuant to rule 12-24(4), the report and the response were deemed referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology)

Rapport de Marine Atlantique S.C.C., ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 150(1).—Document parlementaire n° 2/41-689.

Rapport sur le Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin pour 2006-2011, conformément à la *Loi sur la marine marchande du Canada*, L.R.C. 1985, ch. S-9, par. 660.11(1).—Document parlementaire n° 2/41-690.

Rapport de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 150(1).—Document parlementaire n° 2/41-691.

Rapport de l'Office Canada—Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada—Terre-Neuve*, L.C. 1987, ch. 3, par. 29(3).—Document parlementaire n° 2/41-692.

Rapport de l'Office Canada—Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada—Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers*, L.C. 1988, ch. 28, par. 30(3).—Document parlementaire n° 2/41-693.

Rapports du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-694.

Rapports de la Commission des traités de la Colombie-Britannique pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-695.

Rapports de l'Office des droits de surface du Yukon pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-696.

Rapport du Bureau de la sécurité des transports du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports*, L.C. 1989, ch. 3, par. 13(3).—Document parlementaire n° 2/41-697.

Réponse du gouvernement, en date du 3 juillet 2014, au cinquième rapport (interim) du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie intitulé *Les produits pharmaceutiques sur ordonnance au Canada : Emploi non conforme à l'étiquette*, déposé au Sénat le 30 janvier 2014.—Document parlementaire n° 2/41-698S.
(Conformément à l'article 12-24(4) du Règlement, le rapport et la réponse sont renvoyés d'office au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie)

Report of the Patented Medicine Prices Review Board for the year ended December 31, 2013, pursuant to the *Patent Act*, R.S.C. 1985, c. P-4, sbs. 89(4) and 100(4).—Sessional Paper No. 2/41-699.

Report of the Canadian Centre on Substance Abuse, together with the Auditors' Report, for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Canadian Centre on Substance Abuse Act*, R.S.C. 1985, c. 49 (4th Supp.), sbs. 31(2).—Sessional Paper No. 2/41-700.

Report of the Canadian Institutes of Health Research, together with the Auditors' Report, for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Canadian Institutes of Health Research Act*, S.C. 2000, c. 6, sbs. 32(2).—Sessional Paper No. 2/41-701.

Reports of the Patented Medicine Prices Review Board for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-702.

Reports of the Department of Health for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-703.

Reports of the Canadian Institutes of Health Research for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-704.

Reports of the Canadian Food Inspection Agency for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-705.

Reports of the Public Health Agency of Canada for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-706.

Copy of Regulations Implementing the United Nations Resolutions on the Central African Republic (P.C. 2014-815), pursuant to the *United Nations Act*, R.S.C. 1985, c. U-2, sbs. 4(1).—Sessional Paper No. 2/41-707.

Reports of the National Capital Commission for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-708.

Agreements for RCMP policing services (First Nations Community Policing Service) for the provinces of Nova Scotia, British Columbia and Alberta, pursuant to the *Royal Canadian Mounted Police Act*, R.S.C. 1985, c. R-10, sbs. 20(5).—Sessional Paper No. 2/41-709.

Rapport du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés pour l'année terminée le 31 décembre 2013, conformément à la *Loi sur les brevets*, L.R.C. (1985), ch. P-4, par. 89(4) et 100(4).—Document parlementaire n° 2/41-699.

Rapport du Centre canadien de lutte contre les toxicomanies, ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies*, L.R.C. 1985, ch. 49 (4^e suppl.), par. 31(2).—Document parlementaire n° 2/41-700.

Rapport des Instituts de recherche en santé du Canada, ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada*, L.C. 2000, ch. 6, par. 32(2).—Document parlementaire n° 2/41-701.

Rapports du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-702.

Rapports du ministère de la Santé pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-703.

Rapports des Instituts de recherche en santé du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-704.

Rapports de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-705.

Rapports de l'Agence de la santé publique du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-706.

Copie du Règlement d'application des résolutions des Nations Unies sur la République centrafricaine (C.P. 2014-815), conformément à la *Loi sur les Nations Unies*, L.R.C. 1985, ch. U-2, par. 4(1).—Document parlementaire n° 2/41-707.

Rapports de la Commission de la capitale nationale pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-708.

— Ententes des services de police de la GRC (Service de police communautaire des Premières nations) pour les provinces de la Nouvelle-Écosse, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, conformément à la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, L.R.C. 1985, ch. R-10, par. 20(5).—Document parlementaire n° 2/41-709.

Report of the Royal Canadian Mounted Police External Review Committee for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Royal Canadian Mounted Police Act*, R.S.C. 1985, c. R-10, s. 30.—Sessional Paper No. 2/41-710.

Report of the Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Royal Canadian Mounted Police Act*, R.S.C. 1985, c. R-10, s. 45.34.—Sessional Paper No. 2/41-711.

Report of the National DNA Data Bank of Canada for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *DNA Identification Act*, S.C. 1998, c. 37, sbs. 13.1(2).—Sessional Paper No. 2/41-712.

Notice of opinion concerning Regulations Amending the Firearms Licences Regulations (SOR/2014-122), pursuant to the *Firearms Act*, S.C. 1995, c. 39, sbs. 119(4).—Sessional Paper No. 2/41-713.

Report of the Parole Board of Canada on Record Suspension Decisions for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Criminal Records Act*, R.S.C. 1985, c. C-47, sbs. 11(2).—Sessional Paper No. 2/41-714.

Reports of Export Development Canada and Exinvest Inc. for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-715.

Reports of the Canadian Commercial Corporation for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-716.

Report of the Canadian Race Relations Foundation, together with the Auditor General's Report, for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Canadian Race Relations Foundation Act*, S.C. 1991, c. 8, sbs. 26(3).—Sessional Paper No. 2/41-717.

Reports of Status of Women Canada for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-718.

Reports of the Canada Industrial Relations Board for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-719.

Reports of the Department of Justice for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-720.

Reports of the Canadian Human Rights Commission for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-721.

Rapport du Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, L.R.C. 1985, ch. R-10, art. 30.—Document parlementaire n° 2/41-710.

Rapport de la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, L.R.C. 1985, ch. R-10, art. 45.34.—Document parlementaire n° 2/41-711.

Rapport de la Banque nationale de données génétiques du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*, L.C. 1998, ch. 37, par.13.1(2).—Document parlementaire n° 2/41-712.

Notification concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les permis d'armes à feu (DORS/2014-122), conformément à la *Loi sur les armes à feu*, L.C. 1995, ch. 39, par. 119(4).—Document parlementaire n° 2/41-713.

Rapport de la Commission des libérations conditionnelles du Canada sur les décisions des suspensions du casier pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur le casier judiciaire*, L.R.C. 1985, ch. C-47, par. 11(2).—Document parlementaire n° 2/41-714.

Rapports d'Exportation et Développement Canada et d'Exinvest Inc. pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-715.

Rapports de la Corporation commerciale canadienne pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-716.

Rapport de la Fondation canadienne des relations raciales, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*, L.C. 1991, ch. 8, par. 26(3).—Document parlementaire n° 2/41-717.

Rapports de Condition féminine Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-718.

Rapports du Conseil canadien des relations industrielles pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-719.

Rapports du ministère de la Justice pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-720.

Rapports de la Commission canadienne des droits de la personne pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-721.

Reports of the Canadian Human Rights Tribunal for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-722.

Report of the Canada Deposit Insurance Corporation, together with the Auditor General's Report, for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 150(1).—Sessional Paper No. 2/41-723.

Report of PPP Canada, together with the Auditor General's Report, for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 150(1).—Sessional Paper No. 2/41-724.

Reports of the Canadian Transportation Agency for the fiscal year ended March 31, 2014, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/41-725.

Summaries of the Corporate Plan for 2014-2015 to 2018-2019 and of the Operating and Capital Budgets for 2014-2015 of Atomic Energy of Canada Limited, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 2/41-726.

Report on the five-year review of the Repeal of Section 67 of the *Canadian Human Rights Act*, pursuant to the *Act*, S.C., 2008, c. 30, s. 2.—Sessional Paper No. 2/41-727.

Summaries of the Corporate Plan for 2014-2015 to 2018-2019 and of the Capital and Operating Budgets for 2014-2015 of the Federal Bridge Corporation Limited, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 2/41-728.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Marshall:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 4:17 p.m. the Senate was continued until Thursday, September 18, 2014 at 1:30 p.m.)

Rapports du Tribunal canadien des droits de la personne pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-722.

Rapport de la Société d'assurance-dépôts du Canada, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 150(1).—Document parlementaire n° 2/41-723.

Rapport de PPP Canada, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 150(1).—Document parlementaire n° 2/41-724.

Rapports de l'Office des transports du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/41-725.

Sommaires du plan d'entreprise de 2014-2015 à 2018-2019 et des budgets d'exploitation et d'immobilisations de 2014-2015 d'Énergie atomique du Canada limitée, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Document parlementaire n° 2/41-726.

Rapport sur l'examen quinquennal de l'abrogation de l'article 67 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, conformément à la *Loi*, L.C. 2008, ch. 30, art.—Document parlementaire n° 2/41-727.

Sommaires du plan d'entreprise de 2014-2015 à 2018-2019 et des budgets d'investissement et de fonctionnement de 2014-2015 de la Société des ponts fédéraux Limitée, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Document parlementaire n° 2/41-728.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall,

Que la séance soit maintenant levée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 16 h 17, le Sénat s'ajourne jusqu'au jeudi 18 septembre 2014, à 13 h 30)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 12-5

Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples

The Honourable Senator Enverga replaced the Honourable Senator Meredith (*September 12, 2014*).

Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry

The Honourable Senator Beyak replaced the Honourable Senator Eaton (*September 12, 2014*).

The name of the Honourable Senator Enverga was added to the membership (*September 12, 2014*).

Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce

The Honourable Senator Tannas replaced the Honourable Senator Ngo (*September 12, 2014*).

The Honourable Senator Maltais replaced the Honourable Senator Rivard (*June 19, 2014*).

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Unger (*June 19, 2014*).

Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans

The Honourable Senator Meredith replaced the Honourable Senator Enverga (*September 12, 2014*).

The Honourable Senator Beyak was removed from the membership of the committee, substitution pending (*September 12, 2014*).

Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade

The Honourable Senator Johnson replaced the Honourable Senator Beyak (*June 19, 2014*).

Standing Senate Committee on Human Rights

The Honourable Senator Eaton replaced the Honourable Senator Unger (*September 12, 2014*).

The Honourable Senator Nancy Ruth replaced the Honourable Senator Seidman (*September 12, 2014*).

The name of the Honourable Senator Tannas was added to the membership (*September 12, 2014*).

Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

The Honourable Senator Dawson replaced the Honourable Senator Cordy (*September 15, 2014*).

The Honourable Senator Manning replaced the Honourable Senator Johnson (*September 15, 2014*).

The Honourable Senator Wells replaced the Honourable Senator Seth (*September 15, 2014*).

The Honourable Senator White replaced the Honourable Senator Enverga (*June 19, 2014*).

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Demers (*June 19, 2014*).

Standing Senate Committee on National Finance

The name of the Honourable Senator Wells was added to the membership (*September 12, 2014*).

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 12-5 du Règlement

Comité sénatorial permanent des peuples autochtones

L'honorable sénateur Enverga a remplacé l'honorable sénateur Meredith (*le 12 septembre 2014*).

Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

L'honorable sénatrice Beyak a remplacé l'honorable sénatrice Eaton (*le 12 septembre 2014*).

L'honorable sénateur Enverga a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 12 septembre 2014*).

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

L'honorable sénateur Tannas a remplacé l'honorable sénateur Ngo (*le 12 septembre 2014*).

L'honorable sénateur Maltais a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 19 juin 2014*).

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénatrice Unger (*le 19 juin 2014*).

Comité sénatorial permanent des pêches et des océans

L'honorable sénateur Meredith a remplacé l'honorable sénateur Enverga (*le 12 septembre 2014*).

L'honorable sénatrice Beyak a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 12 septembre 2014*).

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

L'honorable sénatrice Johnson a remplacé l'honorable sénatrice Beyak (*le 19 juin 2014*).

Comité sénatorial permanent des droits de la personne

L'honorable sénatrice Eaton a remplacé l'honorable sénatrice Unger (*le 12 septembre 2014*).

L'honorable sénatrice Nancy Ruth a remplacé l'honorable sénatrice Seidman (*le 12 septembre 2014*).

L'honorable sénateur Tannas a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 12 septembre 2014*).

Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

L'honorable sénateur Dawson a remplacé l'honorable sénatrice Cordy (*le 15 septembre 2014*).

L'honorable sénateur Manning a remplacé l'honorable sénatrice Johnson (*le 15 septembre 2014*).

L'honorable sénateur Wells a remplacé l'honorable sénatrice Seth (*le 15 septembre 2014*).

L'honorable sénateur White a remplacé l'honorable sénateur Enverga (*le 19 juin 2014*).

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénateur Demers (*le 19 juin 2014*).

Comité sénatorial permanent des finances nationales

L'honorable sénateur Wells a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 12 septembre 2014*).

Standing Senate Committee on National Security and Defence

The Honourable Senator Kenny replaced the Honourable Senator Campbell (*September 15, 2014*).

The Honourable Senator Ngo replaced the Honourable Senator Wells (*September 12, 2014*).

The name of the Honourable Senator Stewart Olsen was added to the membership (*September 12, 2014*).

Standing Senate Committee on Official Languages

The Honourable Senator Maltais replaced the Honourable Senator Beyak (*September 12, 2014*).

The name of the Honourable Senator Seidman was added to the membership (*September 12, 2014*).

Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Unger (*September 12, 2014*).

The Honourable Senator Enverga was removed from the membership of the committee, substitution pending (*September 12, 2014*).

Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations

The Honourable Senator Meredith replaced the Honourable Senator Tannas (*September 12, 2014*).

The Honourable Senator Nancy Ruth was removed from the membership of the committee, substitution pending (*September 12, 2014*).

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

The Honourable Senator Eaton was removed from the membership of the committee, substitution pending (*September 12, 2014*).

Standing Senate Committee on Transport and Communications

The Honourable Senator Unger replaced the Honourable Senator Manning (*September 12, 2014*).

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense

L'honorable sénateur Kenny a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 15 septembre 2014*).

L'honorable sénateur Ngo a remplacé l'honorable sénateur Wells (*le 12 septembre 2014*).

L'honorable sénatrice Stewart Olsen a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 12 septembre 2014*).

Comité sénatorial permanent des langues officielles

L'honorable sénateur Maltais a remplacé l'honorable sénatrice Beyak (*le 12 septembre 2014*).

L'honorable sénatrice Seidman a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 12 septembre 2014*).

Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénatrice Unger (*le 12 septembre 2014*).

L'honorable sénateur Enverga a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 12 septembre 2014*).

Comité mixte permanent d'examen de la réglementation

L'honorable sénateur Meredith a remplacé l'honorable sénateur Tannas (*le 12 septembre 2014*).

L'honorable sénatrice Nancy Ruth a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 12 septembre 2014*).

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

L'honorable sénatrice Eaton a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 12 septembre 2014*).

Comité sénatorial permanent des transports et des communications

L'honorable sénatrice Unger a remplacé l'honorable sénateur Manning (*le 12 septembre 2014*).

APPENDIX
(see p. 1138)

Monday, August 25, 2014

The Standing Committee on Conflict of Interest for Senators has the honour to present its

SIXTH REPORT

Your Committee, which has taken into consideration an inquiry report, received on June 25, 2014, from the Senate Ethics Officer pursuant to subsection 46(1) of the Conflict of Interest Code for Senators, reports as follows:

Conflict of Interest Code for Senators

The Conflict of Interest Code for Senators now entitled the Ethics and Conflict of Interest Code for Senators since June 16, 2014, was adopted on May 18, 2005, and was amended on May 29, 2008, May 1, 2012, April 1, 2014, and June 16, 2014.

The Code as amended in 2014:

The Committee notes its role in the inquiry process was recently modified, in April 2014. The role of the Committee is now limited to the recommendation of an appropriate sanction or remedial measure, and it is no longer empowered to conduct its own investigation or refer a matter back to the Senate Ethics Officer.

Further, the Senate recently reaffirmed and strengthened its commitment to the highest standards of conduct when it amended the Code on June 16, 2014, amongst other things, to require senators to adhere to high standards of personal and professional conduct in the discharge of their duties, going beyond a strict conflict of interest regime. The effect of that amendment was to specify that senators are expected to perform their parliamentary duties with dignity, integrity and honour. In this manner, it articulates clearly a senator's obligation to refrain from acting in a manner that could reflect adversely on the position of the senator or on the Senate as an institution.

Your Committee is of the strong view that the Code must continue to evolve to meet the changing needs of the Senate and senators, as well as the expectations of the public we are entrusted to serve. Accordingly, we will continue our commitment to monitoring its effectiveness and to proposing changes to the Code when a need to do so has been identified. By ensuring that the Code is current and effective amidst changing social norms and expectations, we can help to maintain the Senate's ability to discharge its constitutional functions.

The 2012 Code:

In accordance with the Third Report of the Committee, adopted by the Senate on April 1, 2014, the consideration of the Senate Ethics Officer's inquiry report is governed by the Conflict of Interest Code for Senators as adopted by the Senate on May 1, 2012, and in force as of October 1, 2012. Unless otherwise stated, all references to the Conflict of Interest Code for Senators or the Code are to the Conflict of Interest Code for Senators as adopted by the Senate on May 1, 2012.

ANNEXE
(voir p. 1138)

Le lundi 25 août 2014

Le Comité permanent sur les conflits d'intérêts des sénateurs a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Le comité, qui a examiné un rapport d'enquête de la conseillère sénatoriale en éthique reçu le 25 juin 2014, conformément au paragraphe 46(1) du Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs, fait rapport de ce qui suit :

Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs

Le Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs, renommé Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs depuis le 16 juin 2014, a été adopté le 18 mai 2005 et a été modifié le 29 mai 2008, le 1^{er} mai 2012, le 1^{er} avril 2014 et le 16 juin 2014.

Le Code tel que modifié en 2014

Le comité fait observer que le rôle qu'il joue dans le processus d'enquête a récemment été modifié, soit en avril 2014. Le rôle du comité se limite dorénavant à recommander une sanction ou une mesure corrective appropriée et n'a plus le pouvoir d'entreprendre sa propre enquête ou de renvoyer une affaire au conseiller sénatorial en éthique.

De plus, le Sénat a récemment confirmé et renforcé son engagement envers les normes de conduite les plus rigoureuses en modifiant le Code, le 16 juin 2014, pour, entre autres choses, exiger des sénateurs qu'ils adhèrent aux normes les plus élevées de conduite personnelle et professionnelle dans l'exécution de leurs fonctions, en allant au-delà d'un simple régime de conflit d'intérêts. L'effet de cette modification était de préciser qu'on s'attend à ce que les sénateurs exercent leurs fonctions parlementaires avec dignité, honneur et intégrité. Ainsi, la modification articule clairement l'obligation qu'ont les sénateurs de s'abstenir d'agir de manière qui pourrait nuire à la réputation des sénateurs ou du Sénat en tant qu'institution.

Le comité est convaincu que le Code doit continuer d'évoluer afin de s'adapter aux besoins du Sénat et des sénateurs, de même qu'aux attentes du public que nous sommes chargés de servir. C'est pourquoi nous continuerons de surveiller l'efficacité du Code et de proposer des modifications lorsque le besoin s'en fera sentir. En veillant à ce que le Code demeure actuel et efficace face aux changements de normes sociales et aux attentes, nous contribuerons à maintenir la capacité du Sénat de s'acquitter de ses fonctions constitutionnelles.

Le Code en 2012

Conformément au troisième rapport du comité, adopté par le Sénat le 1^{er} avril 2014, l'examen du rapport d'enquête de la conseillère sénatoriale en éthique obéit au Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs tel qu'adopté par le Sénat le 1^{er} mai 2012, qui est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2012. À moins d'indication contraire, toutes les références au Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs ou au Code renvoient au Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs tel qu'il a été adopté par le Sénat le 1^{er} mai 2012.

The Inquiry Report from the Senate Ethics Officer

On June 25, 2014, the Committee received an inquiry report from the Senate Ethics Officer respecting the obligations of the Honourable Senator Pierre-Hugues Boisvenu under the Conflict of Interest Code for Senators. On the same day, the report was transmitted to the Clerk of the Senate and became public pursuant to section 45 of the Code.

The report is the result of an inquiry conducted by the Senate Ethics Officer following a request made by the Honourable Senator Céline Hervieux-Payette in a letter dated June 19, 2013. After a preliminary review of the matter, the Senate Ethics Officer decided to undertake an inquiry; after completion of her inquiry, she reported to your Committee on June 25, 2014.

In her inquiry report, the Senate Ethics Officer concluded that Senator Boisvenu had acted improperly in a way to further a person's private interests by twice renewing the employment contract of an employee with whom he was having or had had a personal relationship. The Senate Ethics Officer further concluded that Senator Boisvenu had attempted to improperly use his position to influence the decision of another person, so as to improperly further a person's private interests when he attempted to negotiate with the Senate Administration favourable terms and conditions for a former employee with whom he was having or had had a personal relationship. As a result of these actions, the Senate Ethics Officer concluded that Senator Boisvenu breached his obligations under sections 8 and 9 of the Conflict of Interest Code for Senators.

The Senate Ethics Officer did not recommend sanctions against Senator Boisvenu for these breaches. She identified some mitigating circumstances in relation to his actions after the end of the employment relationship in his office. First, she stated that the fact that Senator Boisvenu was the former manager was what had prompted him to try to negotiate favourable terms and conditions for his former employee. Second, Senator Boisvenu's intervention was intended to ensure that his understanding of the employee's terms and conditions after she had left his office would be respected. Third, the Senate Ethics Officer noted that Senator Boisvenu had approached the Senate Administration at the suggestion of the then Chair of the Internal Economy Committee, the Honourable Senator David Tkachuk. Thus, she concluded that Senator Boisvenu's contravention of the Code occurred through an error of judgment made in good faith, and she accordingly recommended no sanction.

The Process

As noted above, the process applicable to your Committee's consideration of the Senate Ethics Officer's inquiry report is governed by the Conflict of Interest Code for Senators as adopted by the Senate on May 1, 2012 which reflects the status of the Code at the time when Senator Boisvenu was alleged to breach the Code.

The role of the Committee in that process is to take into consideration an inquiry report received from the Senate Ethics Officer and to report to the Senate (Code, subsections 46(1) and (4)). As part of its consideration, the Committee must afford the Senator who is the subject of the inquiry report an opportunity to be heard (subsection 46(2)). As part of its consideration of the report, the Committee can decide to conduct an investigation or

Le rapport d'enquête de la conseillère sénatoriale en éthique

Le 25 juin 2014, le comité a été saisi d'un rapport d'enquête de la conseillère sénatoriale en éthique concernant les obligations de l'honorable sénateur Pierre-Hugues Boisvenu en vertu du Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs. Le même jour, le rapport a été remis au greffier du Sénat et est devenu public, conformément à l'article 45 du Code.

Le rapport est le résultat d'une enquête menée par la conseillère sénatoriale en éthique faisant suite à une demande de l'honorable sénatrice Céline Hervieux-Payette dans une lettre datée du 19 juin 2013. Après un examen préliminaire de la question, la conseillère sénatoriale en éthique a décidé d'entreprendre une enquête et, une fois son enquête terminée, elle en a fait rapport au comité le 25 juin 2014.

Dans son rapport d'enquête, la conseillère sénatoriale en éthique a conclu que le sénateur Boisvenu avait agi irrégulièrement de manière à favoriser les intérêts personnels d'une personne en renouvelant deux fois le contrat d'emploi d'une employée avec qui il avait ou avait eu une relation personnelle. La conseillère sénatoriale en éthique a de plus conclu que le sénateur Boisvenu avait tenté de se prévaloir de façon irrégulière de sa charge pour influencer la décision d'une autre personne dans le but de favoriser de façon irrégulière les intérêts personnels d'une personne lorsqu'il a tenté de négocier avec l'Administration du Sénat des conditions favorables pour une ancienne employée avec qui il avait ou avait eu une relation personnelle. En raison de ces actes, la conseillère sénatoriale en éthique a conclu que le sénateur Boisvenu avait manqué aux obligations que lui imposent les articles 8 et 9 du Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs.

La conseillère sénatoriale en éthique n'a pas recommandé de sanction contre le sénateur Boisvenu pour ces manquements. Elle a relevé des circonstances atténuantes relativement aux gestes du sénateur après la fin de la relation d'emploi dans son bureau. Premièrement, elle a déclaré que le fait que le sénateur Boisvenu était l'ancien superviseur était ce qui l'avait amené à tenter de négocier des conditions favorables pour son ancienne employée. Deuxièmement, le sénateur Boisvenu est intervenu pour s'assurer que les conditions d'emploi de son ancienne employée, telles que lui-même les comprenait, seraient respectées une fois que celle-ci avait quitté son bureau. Troisièmement, la conseillère sénatoriale en éthique a constaté que le sénateur Boisvenu avait contacté l'Administration du Sénat à la suggestion de celui qui était à l'époque le président du Comité de la régie interne, l'honorable sénateur David Tkachuk. Ainsi, elle a conclu que c'était en raison d'une erreur commise de bonne foi que le sénateur Boisvenu avait contrevenu au Code, et elle n'a donc pas recommandé de sanction.

Le processus

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le processus applicable à l'examen du rapport d'enquête de la conseillère sénatoriale en éthique par le comité relève du Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs tel qu'adopté par le Sénat le 1^{er} mai 2012, qui reflète l'état du Code au moment où on a allégué que le sénateur Boisvenu avait enfreint le Code.

Dans ce processus, le rôle du comité consiste à examiner un rapport d'enquête provenant de la conseillère sénatoriale en éthique et à en faire rapport au Sénat (Code, paragraphes 46(1) et (4)). Dans le cadre de cet examen, le comité doit donner au sénateur qui fait l'objet de l'enquête l'occasion d'être entendu (paragraphe 46(2)). Le comité peut, dans le cadre de son examen du rapport, décider d'effectuer une enquête ou de renvoyer la

refer the matter back to the Senate Ethics Officer for further inquiry (subsection 46(3)). On completion of its consideration, the Committee must report its findings, reasons and recommendations to the Senate (subsection 46(5)). In its report, the Committee can recommend that the Senator who is the subject of the inquiry be ordered to take specific action or be sanctioned (subsection 46(6)). The final decision remains with the Senate when it disposes of the Committee's report.

The Committee's Consideration

On July 28, 2014, Senator Boisvenu exercised his right to appear before your Committee as provided under subsection 46(2) of the Code. During his appearance, Senator Boisvenu reviewed the events that led to the report and reaffirmed the position he had taken with the Senate Ethics Officer. He informed the Committee that he accepted the facts as outlined in the Inquiry Report. He was disappointed, however, that certain individuals did not remember some discussions or meetings that were, in his opinion, relevant to the inquiry.

Firstly, he stated that, sometime in the spring of 2012 and at his own request, he had met with and sought advice from the previous Senate Ethics Officer, Mr. Jean T. Fournier. Senator Boisvenu stated that Mr. Fournier told him the personal relationship he was having with an employee was not governed by the Conflict of Interest Code for Senators. According to Senator Boisvenu, Mr. Fournier nonetheless advised him to be prudent with the relationship, as it could give rise to the appearance of a conflict of interest. (Senator Boisvenu told the Senate Ethics Officer during the inquiry that Mr. Fournier had told him to end the relationship.) When questioned by the current Senate Ethics Officer, Mr. Fournier stated that he had no recollection of that discussion. Your Committee notes that Senator Boisvenu did not, in any case, request an opinion in writing—something he was entitled to under section 42 of the Code.

Secondly, Senator Boisvenu also expressed regret that Senator Tkachuk did not recall referring him to the Clerk of the Senate when he raised the issue of the terms and conditions of employment for his former employee. Your Committee takes note that, in the inquiry report, it is acknowledged that Senator Tkachuk recognized that he may have made such a suggestion, absent of a direct recollection.

Additionally, referring to informal discussions he had with Senator Tkachuk and the Clerk of the Senate, Senator Boisvenu stated that he wished he had been informed earlier of the impropriety of his conduct by either Senator Tkachuk or the Clerk of the Senate.

Senator Boisvenu stated before your Committee that, for most of the duration of his relationship with his employee, he did not feel he was in a conflict of interest. However, he indicated that he became concerned about the matter in the spring of 2012, and this prompted him to consult the then Senate Ethics Officer, Mr. Fournier. Despite the advice he told us he received from Mr. Fournier, Senator Boisvenu nonetheless renewed the contract of the employee in March 2012. Senator Boisvenu informed the Committee that, in the summer of 2012, he made the decision to resolve the matter by advising his employee that she would have to leave his office, but he found it difficult to take the appropriate action necessary to see it through. Senator Boisvenu recognized that he should have acted more promptly, and he took full responsibility for this error.

question à la conseillère sénatoriale en éthique pour qu'elle poursuive sa propre enquête (paragraphe 46(3)). Une fois son examen terminé, le comité fait rapport de ses conclusions, de ses motifs et de ses recommandations au Sénat (paragraphe 46(5)). Dans son rapport, le comité peut recommander que le sénateur visé soit contraint de prendre des mesures précises ou fasse l'objet d'une sanction (paragraphe 46(6)). Le Sénat prend la décision finale lorsqu'il dispose du rapport.

L'examen du comité

Le 28 juillet 2014, le sénateur Boisvenu s'est prévalu du droit de comparaître devant le comité, comme le prévoit le paragraphe 46(2) du Code. Lors de sa comparution, le sénateur Boisvenu a passé en revue les événements qui ont mené au rapport et a confirmé la position qu'il avait prise auprès de la conseillère sénatoriale en éthique. Il a informé le comité qu'il acceptait les faits tels qu'ils étaient énoncés dans le rapport d'enquête. Il était déçu, toutefois, que certaines personnes ne se souvenaient pas de certaines discussions ou rencontres qui, à son avis, étaient pertinentes aux fins de l'enquête.

Premièrement, il a déclaré qu'à un moment donné, au printemps 2012 et à sa propre demande, il avait rencontré, afin de lui demander conseil, le conseiller sénatorial en éthique précédent, M. Jean T. Fournier. Le sénateur Boisvenu a déclaré que M. Fournier lui avait dit que la relation personnelle qu'il entretenait avec une employée n'était pas gouvernée par le Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs. Selon le sénateur Boisvenu, M. Fournier lui avait néanmoins conseillé d'être prudent en ce qui concerne cette relation, car elle pouvait donner l'impression d'un conflit d'intérêts. (Le sénateur Boisvenu a confié à la conseillère sénatoriale en éthique, au cours de l'enquête, que M. Fournier lui avait dit de mettre fin à la relation.) Lorsque la conseillère sénatoriale en éthique a interrogé M. Fournier à ce sujet, celui-ci a répondu qu'il ne se souvenait pas de cette discussion. Le comité souligne que le sénateur Boisvenu n'a pas, en tout état de cause, demandé une opinion écrite, ce à quoi il avait droit selon l'article 42 du Code.

Deuxièmement, le sénateur Boisvenu s'est aussi dit déçu que le sénateur Tkachuk ne se rappelait pas l'avoir référé au greffier du Sénat lorsqu'il avait soulevé la question des conditions d'emploi de son ancienne employée. Le comité prend acte du fait que, dans le rapport d'enquête, il est précisé que le sénateur Tkachuk reconnaît avoir pu faire une telle suggestion, sans toutefois en avoir le souvenir direct.

Par ailleurs, en ce qui concerne les discussions officieuses qu'il a eues avec le sénateur Tkachuk et le greffier du Sénat, le sénateur Boisvenu a déclaré qu'il aurait aimé que le sénateur Tkachuk ou le greffier du Sénat l'informe plus tôt du caractère inapproprié de sa conduite.

Le sénateur Boisvenu a déclaré devant le comité que durant la majeure partie de sa relation avec son employée, il n'avait pas l'impression d'être en conflit d'intérêts. Toutefois, il a précisé qu'il avait commencé à s'inquiéter de la question au printemps 2012, ce qui l'a amené à consulter le conseiller sénatorial en éthique d'alors, M. Fournier. Malgré le conseil qu'il nous a dit avoir reçu de M. Fournier, le sénateur Boisvenu a néanmoins renouvelé le contrat de son employée en mars 2012. Le sénateur Boisvenu a informé le comité qu'à l'été 2012, il avait décidé de résoudre la question en informant son employée qu'elle devrait quitter son bureau, mais il trouvait difficile de prendre les dispositions nécessaires pour ce faire. Le sénateur Boisvenu a reconnu qu'il aurait dû agir plus rapidement et il a entièrement assumé la responsabilité de cette erreur.

Following his appearance, Senator Boisvenu sent a letter to the Committee to share his thoughts on the process and to provide additional information.

Findings

As indicated above, upon the completion of its consideration of the inquiry report of the Senate Ethics Officer, your Committee must report findings, reasons and recommendations to the Senate.

The Committee could have decided, as part of its consideration, to conduct its own investigation or refer the matter back to the Senate Ethics Officer for further inquiry. Such an investigation or referral would have been necessary, for example, had any question of facts remained unsettled before your Committee. This, however, is not the case.

The Committee accepts the Senate Ethics Officer findings that Senator Boisvenu breached his obligations under sections 8 and 9 of the Code. The Committee accepts that there are mitigating circumstances, as identified by the Senate Ethics Officer, in respect of the actions of the Senator relating to the employee's terms and conditions in the Senate Administration. However, the Committee notes that no mitigating circumstances for the breach of the Code that resulted from the two renewals of the employment contract have been identified in the inquiry report.

The Committee wishes to state that Senator Boisvenu was forthright during his appearance and answered all questions put to him.

Conclusions

One key objective of the Code is to maintain and enhance public confidence and trust in the integrity of Senators and the Senate (Code, paragraph 1(a)). Senators are expected to fulfil their public duties while upholding the highest standards, so as to avoid conflicts of interests and to maintain and enhance public confidence and trust in the integrity of each Senator and in the Senate (Code, paragraph 2(1)(c)). Senators are responsible not only for their own reputations, but for the reputation of the Senate as an institution. Accordingly, any behaviour that is short of the highest standard of conduct must be addressed.

During his appearance before the Committee, Senator Boisvenu explained that when he arrived at the Senate he had, at best, a very superficial knowledge of the rules with respect to his responsibilities as a manager. He had the perception that the nature of a political institution meant that different standards applied as opposed to what is applicable in a public sector organization. In retrospect Senator Boisvenu told your Committee that now he would handle the situation differently.

As no mitigating circumstances were identified in relation to his breaches of the Code for the employment contract renewals, it is the Committee's views that the absence of actions to resolve or prevent a real or apparent conflict of interest from arising due to the changing nature of the relationship with his former employee must result in appropriate remedial measures.

Moreover, the Committee is concerned that Senator Boisvenu acted to resolve the matter nearly a year after he spoke to Mr. Fournier about the situation. Any person in a position of authority engaged in a personal relationship with a subordinate

Après sa comparution, le sénateur Boisvenu a envoyé une lettre au comité pour lui faire part de ses réflexions sur le processus et donner des renseignements supplémentaires.

Constatations

Comme nous l'avons indiqué plus haut, après avoir examiné le rapport d'enquête de la conseillère sénatoriale en éthique, le comité doit faire rapport de ses conclusions, de ses motifs et de ses recommandations au Sénat.

Le comité aurait pu décider, dans le cadre de son examen, de mener sa propre enquête ou de renvoyer la question à la conseillère sénatoriale en éthique pour qu'elle poursuive son enquête. Une enquête ou un renvoi aurait été justifié, par exemple, s'il était resté des incertitudes quant aux faits présentés au comité. Toutefois, tel n'est pas le cas.

Le comité est d'accord avec la conclusion de la conseillère sénatoriale en éthique selon laquelle le sénateur Boisvenu a manqué aux obligations que lui imposent les articles 8 et 9 du Code. Le comité convient qu'il y a des circonstances atténuantes, comme l'a relevé la conseillère sénatoriale en éthique, en ce qui concerne les actes du sénateur relatifs aux conditions de travail de l'employée au sein de l'Administration du Sénat. Toutefois, le comité fait observer qu'aucune circonstance atténuante n'a été relevée dans le rapport d'enquête pour l'infraction au Code ayant résulté des deux renouvellements du contrat d'emploi.

Le comité tient à préciser que le sénateur Boisvenu a fait preuve de franchise lors de sa comparution et qu'il a répondu à toutes les questions qui lui ont été posées.

Conclusions

L'objet premier du Code est de préserver et d'accroître la confiance du public dans l'intégrité des sénateurs et du Sénat (Code, paragraphe 1a)). On s'attend à ce que les sénateurs remplissent leur charge publique selon les normes les plus élevées de façon à éviter les conflits d'intérêts et à préserver et à accroître la confiance du public dans l'intégrité de chaque sénateur et envers le Sénat (Code, alinéa 2(1)c)). Les sénateurs sont responsables non seulement de leur propre réputation, mais aussi de celle du Sénat en tant qu'institution. Par conséquent, tout comportement qui n'est pas à la hauteur de ces normes doit être examiné.

Lors de sa comparution devant le comité, le sénateur Boisvenu a expliqué que lorsqu'il est arrivé au Sénat, il avait, au mieux, une connaissance très superficielle des règles concernant ses responsabilités de superviseur. Il était d'avis que la nature d'une institution politique signifiait que des normes différentes s'appliquaient, par rapport à ce qui s'applique dans un organisme du secteur public. Avec le recul, le sénateur Boisvenu a confié au comité qu'il aurait traité la situation autrement.

Comme aucune circonstance atténuante n'a été identifiée concernant ses infractions au Code pour les renouvellements du contrat d'emploi, le comité estime que le fait de ne pas avoir pris de dispositions pour résoudre un conflit d'intérêt réel ou apparent ou l'empêcher de survenir en raison de l'évolution de sa relation avec son ancienne employée exige des mesures correctives appropriées.

En outre, le comité trouve préoccupant que le sénateur Boisvenu ait commencé à prendre des dispositions pour résoudre la question presque un an après avoir parlé à M. Fournier de la situation. Toute personne en position

must take immediate measures to change the direct reporting relationship. In this case, it was only when the matter received media attention in March 2013 that measures were finally taken to change the employment relationship with Senator Boisvenu.

All actions in a modern workplace that could reflect negatively on an organization and its members should be addressed swiftly and promptly in a manner that respects all the rights of the parties involved. While we acknowledge that issues related to employee—employer relations will arise in public or private sector organizations, we must in the public interest lead by example.

Your Committee finds that Senator Boisvenu's breaches of the Code and his failure to take immediate corrective measures should result in remedial action and sanction.

Recommendation

That, on the first sitting day following the adoption of this report, from his place in the Chamber and during the time allotted for Senators' Statements, Senator Boisvenu make an apology for:

- the breaches of the Conflict of Interest Code for Senators identified by the Senate Ethics Officer,
- not having promptly remedied the real or apparent conflict of interest situation, and
- having failed to prevent a real or apparent conflict of interest from arising and the resulting impact on the public confidence and trust in the integrity of each Senator and in the Senate; and

That, within 60 days of the adoption of this report, Senator Boisvenu attend a course, pre-approved by the Committee, at his expense, to ensure a proper understanding of the fundamentals of contemporary management of employer-employee relations in a public institution.

d'autorité se trouvant dans une relation personnelle avec un subordonné doit prendre des mesures immédiates pour modifier la relation hiérarchique. Dans ce cas, c'est uniquement lorsque l'affaire a attiré l'attention des médias, en mars 2013, que des mesures ont enfin été prises pour modifier la relation d'emploi avec le sénateur Boisvenu.

Dans un milieu de travail se voulant moderne, il importe de remédier promptement à tous les gestes qui pourraient nuire à la réputation d'une organisation et de ses membres et d'une façon qui respecte tous les droits des parties concernées. Nous savons que des questions liées aux relations entre employeurs et employés peuvent surgir à la fois dans des organisations du secteur public et privé, mais, dans l'intérêt du public, nous devons prêcher par l'exemple.

Le comité conclut que les infractions au Code commises par le sénateur Boisvenu et le fait qu'il ait négligé de prendre des dispositions correctives immédiates devraient entraîner des mesures correctives et des sanctions.

Recommandation

Par conséquent, le comité recommande : Que, le premier jour de séance suivant l'adoption du présent rapport, à partir de son siège dans la salle du Sénat, pendant la période réservée aux déclarations des sénateurs, le sénateur Boisvenu présente des excuses pour :

- les infractions commises au Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs relevées par la conseillère sénatoriale en éthique;
- ne pas avoir promptement remédié à la situation de conflit d'intérêts réel ou apparent;
- avoir omis de prévenir un conflit d'intérêts réel ou apparent et l'impact subséquent sur la confiance du public envers l'intégrité de chaque sénateur et du Sénat;

Et que, dans les 60 jours suivant l'adoption du présent rapport, le sénateur Boisvenu suive, à ses propres frais, une formation préapprouvée par le comité qui lui permettra de bien comprendre les fondements d'une gestion contemporaine des relations employeur-employé dans une institution publique.

